

BLEU LAURENTIDES - SOUTIEN TECHNIQUE DES LACS



MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES
RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AGENTE DE LIAISON
ÉLODIE BASQUE
ÉTÉ 2018

Rédaction :

Élodie Basque
Agente de liaison, Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides, CRE Laurentides

Révision :

Mélissa Laniel
Chargée de projet *Bleu Laurentides*, CRE Laurentides

Anne Léger
Directrice générale, CRE Laurentides

Référence à citer :

Conseil régional de l'environnement des Laurentides (2018). **Rapport d'activités**. Programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* 2018 à Mille-Isles, 22 p.

© CRE Laurentides, décembre 2018

Table des matières

1. CRE Laurentides et <i>Bleu Laurentides</i>	1
1.1 Le CRE Laurentides.....	1
1.2 La région des Laurentides et <i>Bleu Laurentides</i>	2
1.3 Description générale du programme de <i>Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides</i>	3
2. Municipalité de Mille-Isles.....	5
2.1 Localisation.....	5
2.2 Territoire et milieux naturels.....	7
2.3 Réglementation en environnement.....	8
3. Soutien technique des lacs 2018 à Mille-Isles.....	9
4. Présentation de l'agente de liaison.....	11
5. Bilan des activités de l'été 2018.....	12
6. Orientations et recommandations.....	16
7. Conclusion.....	17
8. Références.....	18
9. Annexes - Annexe 1 – Activités.....	19
Annexe 2 – Dépliants et outils.....	21
Annexe 3 – Livrables.....	22

1. CRE Laurentides et *Bleu Laurentides*

1.1 Le CRE Laurentides

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides a été fondé en 1995 par des groupes communautaires et environnementaux. C'est une organisation autonome qui a le statut d'organisme à but non lucratif. Les orientations et les priorités du CRE sont établies par son conseil d'administration, formé de 13 membres, dont 8 doivent provenir, par règlement, de groupes ou d'organismes voués à la protection de l'environnement dans chacune des MRC de la région.

Le CRE bénéficie actuellement d'une subvention de fonctionnement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), mais il lève lui-même les fonds nécessaires à la réalisation de ses projets.

Le CRE Laurentides a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement ainsi que de favoriser l'amélioration du processus démocratique. Il priorise, comme stratégie, la sensibilisation des décideurs locaux et régionaux à la nécessité d'accorder, dans leur processus décisionnel, la même importance à l'environnement qu'à l'économie et au social.

Les CRE sont présents dans toutes les régions, sauf dans le nord du Québec. Les 16 CRE sont regroupés à l'échelle nationale et représentés par le Regroupement national des conseils régionaux du Québec (RNCREQ).

Pour plus d'information consulter :

www.crelaurentides.org

www.crelaurentides.org/index.php/dossiers/eau-lacs/bleu-laurentides

www.rncreq.org

1.2 La région des Laurentides et Bleu Laurentides

La région administrative des Laurentides possède quelque 8000 lacs de plus d'un hectare. La richesse et la diversité des milieux naturels, combinées à la proximité de la grande région métropolitaine de Montréal, font des Laurentides une région convoitée qui attire une population grandissante. Au cours des dernières années, elle a connu l'une des plus fortes croissances démographiques au Québec qui se traduit notamment par un développement soutenu et une augmentation de l'occupation autour des lacs. Ces derniers sont ainsi soumis à des pressions qui menacent leur intégrité écologique. Certains d'entre eux vieillissent à un rythme accéléré en raison de l'apport en nutriments supplémentaire qui favorise, entre autres, la prolifération d'algues et de plantes aquatiques. Cette dégradation peut avoir des conséquences non négligeables pour les riverains et les municipalités. Par exemple, la diminution des possibilités de loisirs sur un plan d'eau peut engendrer une baisse significative de la valeur des propriétés situées autour de ce dernier en plus d'occasionner une perte de jouissance. C'est dans ce contexte que les associations de lacs et les municipalités ont compris l'intérêt environnemental, économique et social de protéger cette valeur exceptionnelle que sont les lacs de la région des Laurentides.

Bleu Laurentides est un projet phare du Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) qui a vu le jour en 2005, suite à une volonté du milieu et de ses membres, principalement des associations de lacs, de se doter d'un plan d'action régional et d'outils pour la protection de la santé des lacs.

Les objectifs de *Bleu Laurentides* sont de :

- Favoriser la concertation et le transfert des connaissances entre les experts (scientifiques, ministères) et les acteurs locaux (associations de lacs, gestionnaires municipaux, organismes de bassin versant, etc.);
- Renforcer les compétences locales et favoriser la prise en charge par le milieu du suivi de l'état de santé des lacs via la surveillance volontaire et le Réseau de surveillance volontaire des lacs du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- Susciter un changement de comportement chez les usagers et les gestionnaires municipaux. Appuyer et accompagner ceux-ci dans leurs initiatives visant l'amélioration ou la protection de la santé des lacs.

Le CRE Laurentides, en collaboration avec un solide réseau de partenaires, dont le MELCC et le GRIL, travaille avec plus de 300 associations de lacs, une soixantaine de municipalités, 5 MRC et 5 organismes de bassin versant à l'échelle de la région des Laurentides.

1.3 Description générale du programme de Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides

Depuis 2006, le *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* est un programme clé en main offert aux municipalités de la région pour la protection de la santé des lacs.

Une ressource technique est embauchée pendant la saison estivale afin de mettre en œuvre un plan d'action préalablement établi par le CRE Laurentides et la municipalité. Cette ressource, appelée agent(e) de liaison est présente dans les bureaux municipaux pour une durée moyenne de 16 semaines, afin de réaliser différentes activités de concertation, de caractérisation et de sensibilisation auprès notamment des associations de lacs. Le CRE recrute et embauche l'agent(e) de liaison, le forme, le supervise, le rémunère et lui fournit le matériel nécessaire pour réaliser son mandat.

Depuis quelques années, cette version traditionnelle du soutien technique a évolué pour répondre à des besoins dans le cadre de mandats spécifiques. Le *Soutien technique des lacs* « à la carte » peut prendre différentes formes, mais répond toujours à un besoin d'accompagnement des acteurs municipaux ou citoyens, tant d'un point de vue social que scientifique.

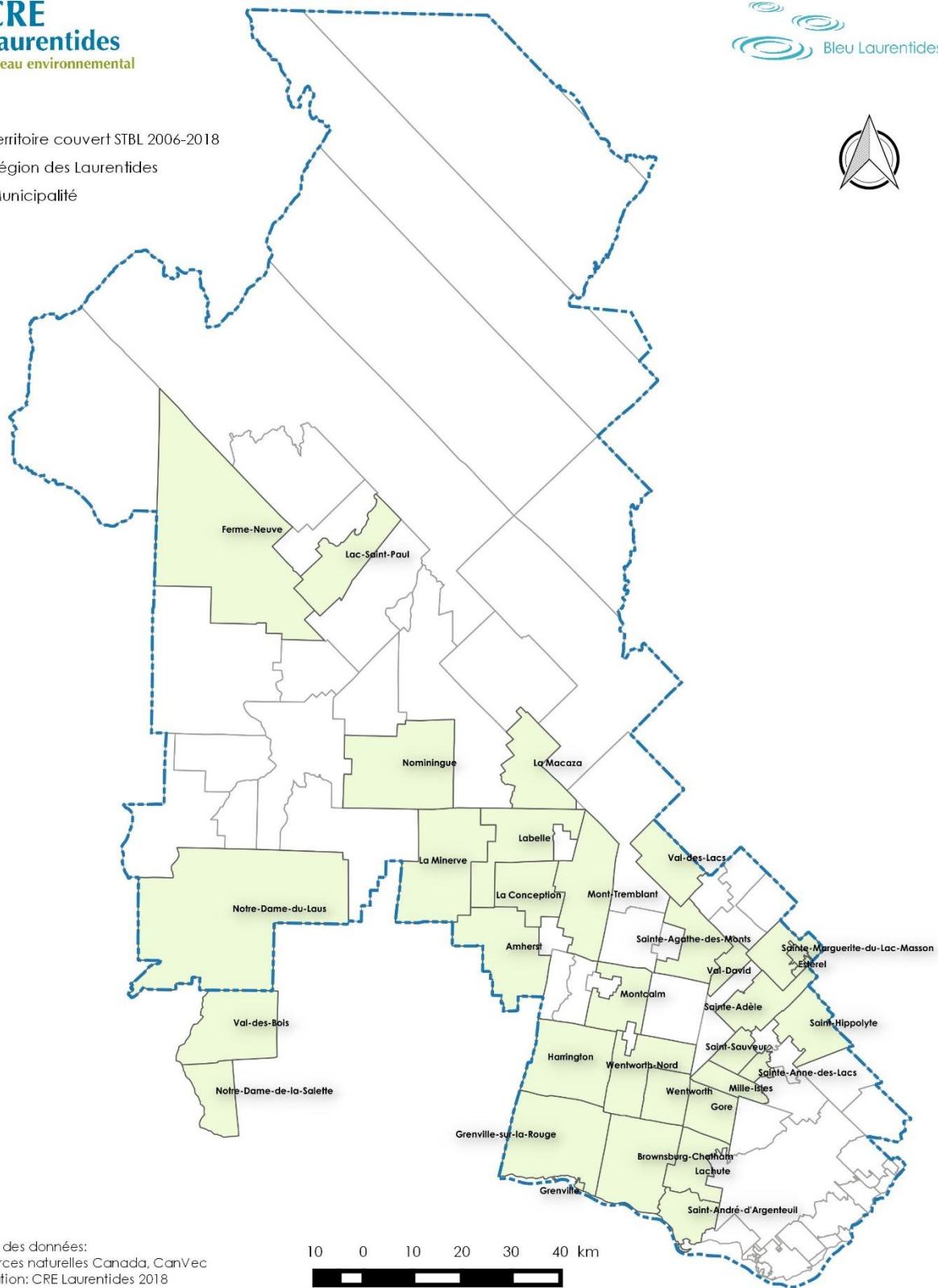
Ces treize derniers étés de soutien technique auront permis l'embauche de **68** agents de liaison ayant œuvré sur le territoire de **24** municipalités, durant plusieurs années consécutives pour la plupart, du bassin versant de la rivière du Lièvre et de la MRC d'Argenteuil (Figure 1).

Ceci a notamment permis les activités suivantes:

- ✓ Réalisation de **36** plans directeurs de lac;
- ✓ Élaboration de codes d'éthique et d'une politique des usages des lacs;
- ✓ Création de dizaines d'associations de lacs;
- ✓ Participation à des centaines d'AGA d'associations;
- ✓ Tournées porte-à-porte de sensibilisation à une centaine de lacs;
- ✓ **91** formations de **989** bénévoles à la surveillance volontaire de **190** lacs;
- ✓ Accompagnements sur le terrain de **580** bénévoles afin de caractériser les plantes aquatiques de **135** lacs.



- Territoire couvert STBL 2006-2018
- Région des Laurentides
- Municipalité



Source des données:
Ressources naturelles Canada, CanVec
Réalisation: CRE Laurentides 2018

Figure 1. Territoire des municipalités, organismes et MRC ayant participé au Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides (2006-2018) ©CRE Laurentides, 2018

2. Municipalité de Mille-Isles

2.1 Localisation

La municipalité de Mille-Isles occupe une superficie de 61,94 km² et est localisée à la limite nord-est de la municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil (Figure 2) (MAMH, 2018).

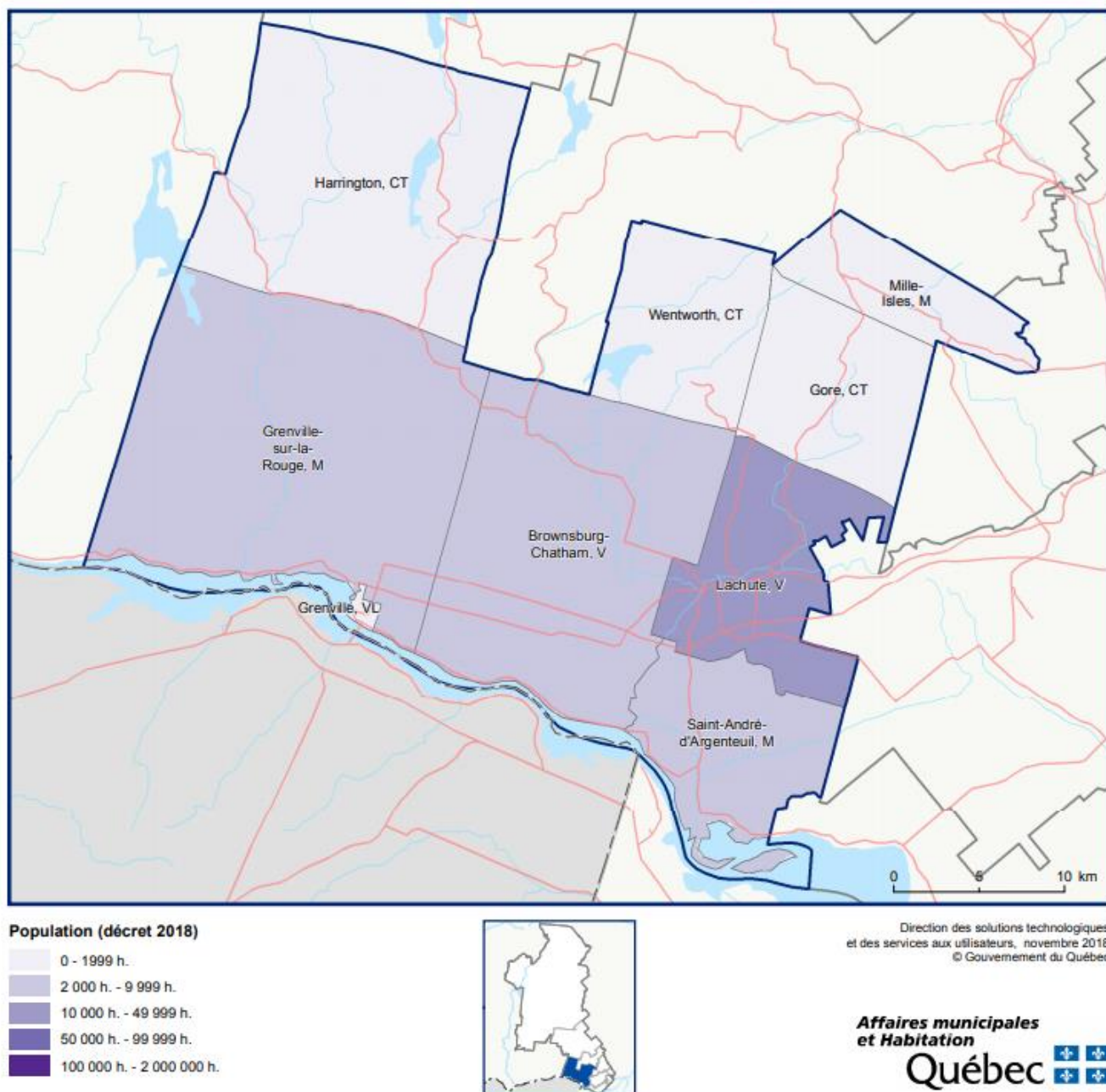


Figure 2. Carte de la MRC d'Argenteuil

Mille-Isles fait partie de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) d'Abrinord, qui couvre une superficie de 2 296,6 km² (Figure 3). La rivière du Nord, dont le bassin versant compte pour 96,8% de la ZGIE, draine 2 223 km² de territoire. Elle prend sa source dans le lac de la Montagne Noire et s'écoule du nord au sud sur une distance de 146,4 km jusqu'à son exutoire à Saint-André-d'Argenteuil (Abrinord, 2015). Le territoire de Mille-Isles représente 2,7% de la ZGIE Du Nord. Il est partagé entre 4 sous-bassins versants, soit celui de la rivière Bonniebrook (environ 38 km²), la rivière Bellefeuille (environ 10 km²), la rivière à Simon (environ 10 km²) et la rivière de l'Ouest (environ 5 km²) (Figure 4).

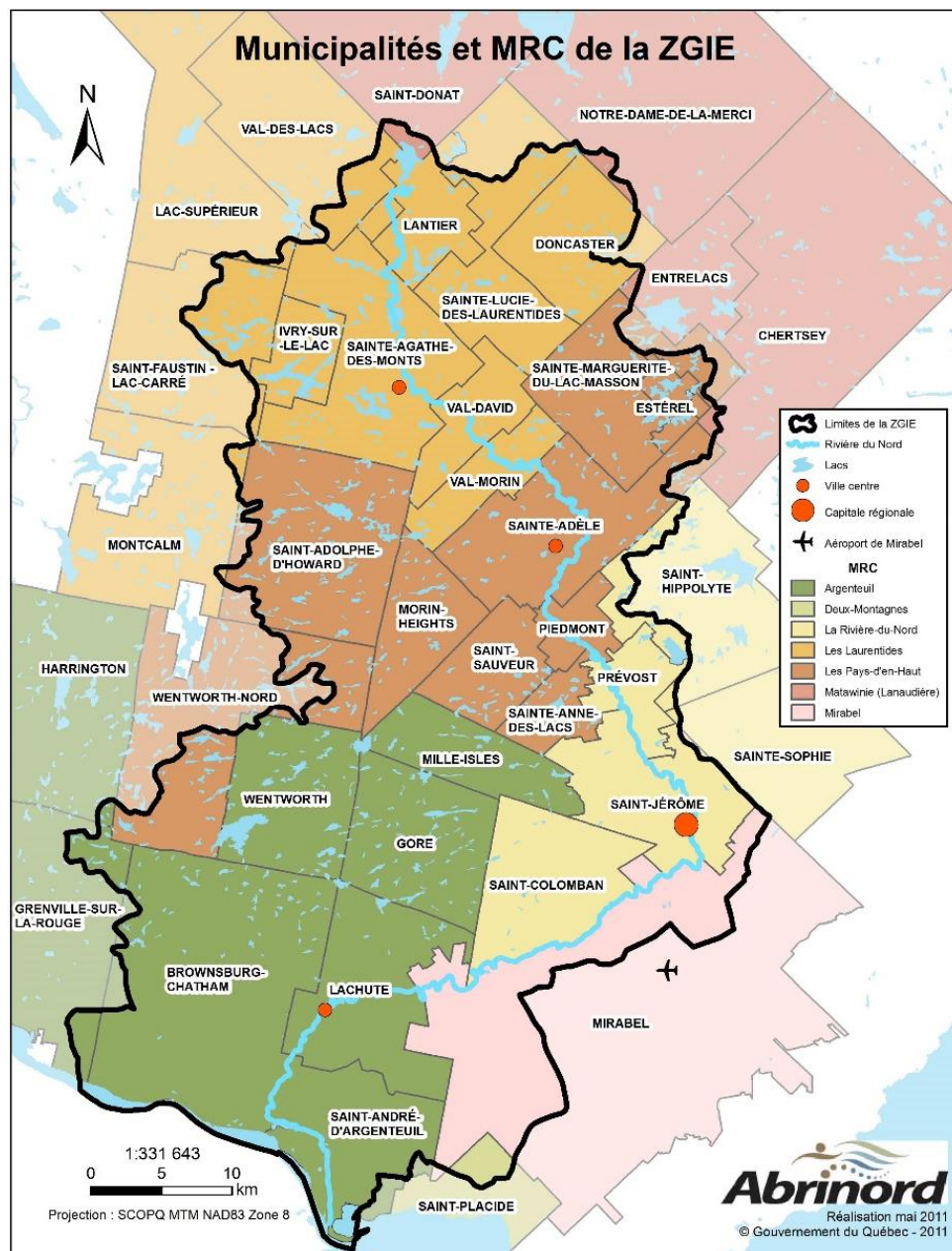


Figure 3. Carte de la zone de gestion intégrée de l'eau « Du Nord » (Réalisation : Abrinord, 2011)

2.2 Territoire et milieux naturels

On retrouve 44 lacs sur le territoire de Mille-Isles. Cependant, seulement 23 d'entre eux possèdent un toponyme officiel (Figure 4 et Mille-Isles, 2012a).

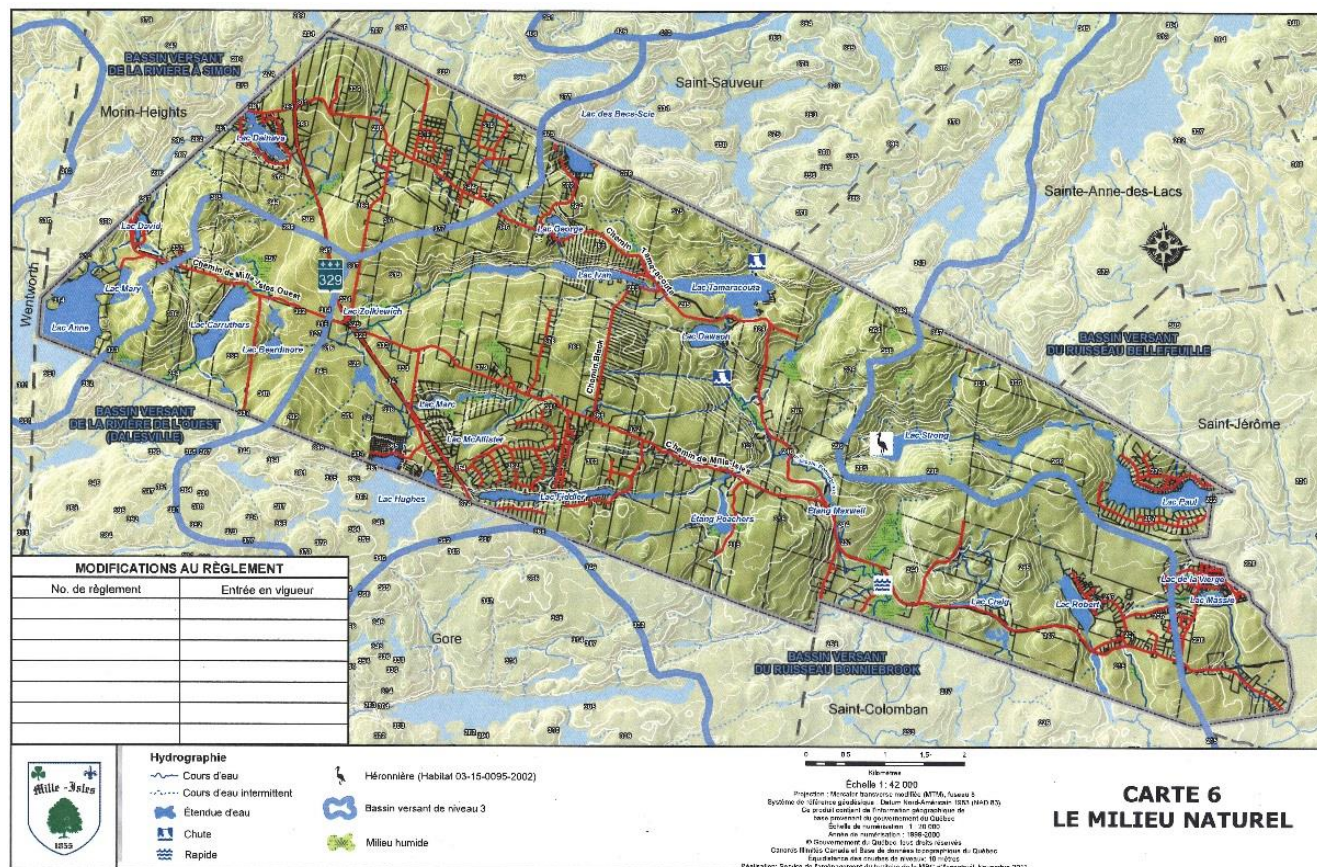


Figure 4. Limites des bassins et sous-bassins versants dans la ZGIE d'Abrinord

Outre les lacs et cours d'eau qui représentent 3,5 % du territoire, le milieu forestier recouvre 74 % de la municipalité, et les milieux humides constituent 11,8 % de sa superficie (Mille-Isles, 2015). La fonction résidentielle de faible densité (résidences unifamiliales, par opposition aux condos ou unités multiples d'habitation, y compris les résidences saisonnières) est largement prépondérante à Mille-Isles. On la retrouve partout sur le territoire, notamment parce que la municipalité est située à proximité de plusieurs centres de services (Saint-Jérôme et Lachute). Afin de préserver le cadre naturel et le caractère champêtre de la municipalité, le plan d'urbanisme prévoit le maintien d'une faible densité d'occupation du sol vouée à des fins résidentielle, de villégiature et récréative (Mille-Isles, 2012a).

2.3 Réglementation en environnement

À Mille-Isles, toute intervention de contrôle de la végétation, dont la tonte de gazon, le débroussaillage, l'abattage d'arbres, l'épandage de paillis, l'utilisation de géotextile pour étouffer les herbacées et l'épandage d'engrais, est interdite dans la rive de tout lac, cours d'eau et milieu humide ouvert¹ (distance de 10 ou 15 mètres selon la pente). Lorsque la rive n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel, des mesures doivent être prises afin de la renaturaliser à l'aide de végétaux indigènes (Mille-Isles, 2012b).

De plus, selon la section 12.5.3 du règlement de zonage les milieux humides fermés¹ bénéficient d'une bande de protection riveraine de 15 mètres. Il est aussi interdit d'effectuer un remblai, un déblai, une excavation du sol ou un déplacement de l'humus dans les milieux humides du territoire de Mille-Isles. Les constructions, ouvrages ou travaux sont également prohibés (Mille-Isles, 2012b).

Les articles 27.8 (Fossés routiers), 96.1 (Dispositions particulières relatives à l'implantation résidentielle en milieu montagneux) et 97.2 (Contrôle de l'érosion et gestion des eaux de ruissellement lors de la construction des rues, des allées d'accès et des résidences) du schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil (MRC d'Argenteuil, 2015) ainsi que la section 12.1.7 du règlement de zonage de la municipalité de Mille-Isles (Mille-Isles, 2012b) traitent des mesures de contrôle de l'érosion à mettre en place lors de l'exécution de travaux. Il est indiqué que : « le propriétaire, la personne qui exécute les travaux ou le requérant d'une demande de permis ou de certificat doit, en tout temps, prendre les mesures nécessaires pour le contrôle de l'érosion sur le terrain visé ». Évidemment, toutes mesures de contrôle de l'érosion mises en place doivent empêcher le transport hors du terrain des particules de sol, de quelque grosseur qu'elles soient, par l'eau de ruissellement ou par le vent.

En ce qui concerne les fossés routiers et la construction de routes, lorsque les conditions du sol le permettent, « toute nouvelle rue publique ou privée doit comporter des fossés routiers assurant une gestion optimale des eaux de ruissellement (...) ». Également, « toute demande d'approbation d'un projet de lotissement relatif à une rue doit être accompagnée d'une description des mesures qui seront mises en place pour éviter le transport de sédiments vers les lacs et les cours d'eau. »

En mai 2018, la municipalité de Mille-Isles a adopté un règlement au sujet de la vidange des fosses septiques. Selon le règlement 2018-03, les propriétaires ont l'obligation de faire parvenir à la municipalité

¹ Par définition, un milieu humide ouvert est adjacent à un lac ou cours d'eau, alors qu'un milieu humide fermé ne l'est pas.

une déclaration d'occupation (permanente ou saisonnière) et d'utilisation du bâtiment (résidentiel ou commercial). Les propriétaires doivent ainsi transmettre une copie de la facture de la vidange de la fosse septique, l'année où celle-ci doit être vidangée, conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*. Si la propriété est occupée de manière saisonnière, la vidange doit s'effectuer à tous les quatre ans; si elle est occupée de façon permanente, elle doit être vidangée à tous les deux ans (Gouvernement du Québec, 2017). Dans le cas où le propriétaire ne se conforme pas à cette obligation, la municipalité procèdera à la vidange de la fosse septique aux frais de celui-ci (Mille-Isles, 2018).

3. Soutien technique des lacs 2018 à Mille-Isles

En 2018, la municipalité de Mille-Isles participait au programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* pour une quatrième année. Dans le cadre de son mandat d'une durée de 12 semaines, l'agente de liaison devait mettre à jour le plan directeur du lac Paul et accompagner l'association des résidents dans la mise en œuvre de certaines actions du plan directeur. Ensuite, un accompagnement sur le terrain a été offert pour soutenir les associations afin d'effectuer le suivi volontaire de l'état de santé des lacs. Des formations sur le suivi du périphyton et la caractérisation des plantes aquatiques ont été organisées. Par la suite, le mandat incluait la production d'un rapport de caractérisation des plantes aquatiques des lacs de Mille-Isles, un suivi à l'aide de la multisonde au lac Carruthers en plus de la production de la carte bathymétrique de ce dernier.

Pour ce qui est de la sensibilisation, le mandat de l'agente de liaison comprenait la mise sur pied d'une table de concertation et l'organisation d'une séance d'information sur la création d'une association de lac, à laquelle ont été invités les résidents des lacs Tamaracouta, George et Ivan à la suite d'une tournée porte-à-porte. Finalement, l'agente devait évaluer la stratégie à adopter afin de sensibiliser les utilisateurs des droits d'accès au lac Hughes. Voici les détails du plan d'action ci-dessous.

PLAN D'ACTION

OBJECTIF 1. CONNAISSANCE-CARACTÉRISATION

1.1 En concertation avec l'association du lac Paul et la municipalité de Mille-Isles, réaliser un suivi de la mise en œuvre du plan directeur.

- Recueillir s'il y a lieu, l'information supplémentaire concernant l'état de santé du lac Paul et de son bassin versant;

- Bonifier le carnet de santé du lac Paul ainsi que le portrait de son état de santé à l'aide de l'information supplémentaire (s'il y a lieu);

- Revoir l'état d'avancement des actions, leurs priorisation et échéancier de mise en œuvre;

- Présenter le plan directeur à l'AGA du lac Paul.

1.2 Accompagner l'association du lac Paul dans la mise en œuvre de certaines actions du plan directeur afin de :

- Réaliser un suivi à l'aide de la multisonde;

- Localiser les foyers d'érosion dans le bassin versant du lac;

- Réaliser le suivi de l'accumulation des sédiments au lac;

- Procéder à l'affichage du panneau du CRE Laurentides sur le myriophylle à épi.

1.3 Appuyer les associations de lac dans la mise en œuvre du suivi volontaire de l'état de santé des lacs à l'aide des outils développés par le CRE Laurentides et le MELCC.

- Réaliser une planification des inventaires du RSVL;

- Réaliser le suivi du périphyton et organiser une formation;

- Effectuer la caractérisation des plantes aquatiques;

- Produire un rapport de caractérisation des plantes aquatiques des lacs de Mille-Isles.

1.4 Rassembler l'information disponible et compléter le carnet de santé du lac Carruthers;

- S'il y a lieu, compléter l'acquisition des données au lac Carruthers.

OBJECTIF 2. SENSIBILISATION/COMMUNICATION

2.1 Organiser une rencontre avec les représentants des associations de lacs de Mille-Isles et favoriser la mise sur pied d'une table de concertation avec la municipalité;

2.2 Organiser une séance d'information sur la création d'association de lac;

2.3 Réaliser une tournée de porte-à-porte des riverains du lac Tamaracouta afin de distribuer l'invitation à la séance d'information sur la création d'association;

2.3 Évaluer la stratégie à adopter afin de sensibiliser les utilisateurs d'accès au lac Hughes.

4. Présentation de l'agente de liaison

Élodie Basque détient un baccalauréat en Sciences biologiques, profil écologie et évolution, de l'Université de Montréal. Les stages de terrain qu'elle offre ce baccalauréat lui ont permis d'acquérir des connaissances dans divers domaines, tels que l'écologie végétale, l'écologie animale et la limnologie, et de développer une réelle passion pour le travail de terrain. Elle est particulièrement motivée à protéger les milieux naturels et à sensibiliser les gens en ce sens.

Au semestre prochain, elle poursuivra ses études à la maîtrise en biologie quantitative et computationnelle ainsi qu'au microprogramme en formation à l'enseignement post-secondaire à l'Université de Montréal.



5. Bilan des activités de l'été 2018

Voici le bilan des activités réalisées à Mille-Isles, selon les objectifs spécifiques du plan d'action qui ont été exposés précédemment. Un retour sur les livrables, déterminés en fonction de chaque objectif, sera également effectué. Pour plus de détails, consultez les annexes 1 à 3.

Objectif 1. CONNAISSANCE/CARACTÉRISATION

En concertation avec l'association et la municipalité de Mille-Isles, réaliser un suivi de la mise en œuvre du plan directeur du lac Paul.

D'abord, après avoir recueilli l'information supplémentaire concernant l'état de santé du lac Paul et celui de son bassin versant, son carnet et son portrait ont été bonifiés. Les données de transparence, qualité de l'eau, suivi du périphyton, coliformes ainsi que l'information concernant les installations septiques et les habitations dans le bassin versant ont été actualisées. Ensuite, après avoir rencontré le comité en environnement de l'association du lac Paul et la municipalité, l'état d'avancement des actions du plan directeur a pu être mis à jour. Les priorités ont été réévaluées par le CRE, l'ARLP et la municipalité. Toutefois, pour les trois acteurs, elles sont restées les mêmes en raison du peu de temps écoulé depuis la publication du plan directeur en 2017.

Le plan directeur devait être présenté à l'assemblée générale annuelle du lac Paul afin que plus de membres de l'association en prennent connaissance. Malheureusement, cela a été impossible, puisque celle-ci a eu lieu avant le début du mandat de l'agente de liaison.

Le plan directeur est accessible via le dossier du lac Paul dans l'Atlas web des lacs des Laurentides.

Accompagner l'association du lac Paul dans la mise en œuvre de certaines actions du plan directeur.

Le suivi à l'aide de la multisonde a été effectué avec la chargée de projet du CRE Laurentides, l'agente de liaison et un bénévole du lac Paul. Ce suivi a permis de récolter des données de température de l'eau, de concentration en oxygène, de conductivité spécifique et de pH, en fonction de la profondeur. Ces résultats viennent s'ajouter à ceux recueillis en 2006, 2009 et 2010. Une fiche d'interprétation regroupant l'ensemble des données a été rédigée.

L'une des actions du plan directeur établie comme prioritaire était de caractériser les foyers d'érosion dans le bassin versant du lac Paul, d'identifier les secteurs problématiques et d'apporter les correctifs. En 2017, deux sites avaient été ciblés par l'ARLP et l'agent de liaison comme étant des foyers d'érosion principaux. Suite à une visite sur le terrain avec des bénévoles, l'agente de liaison a effectué un suivi à ce sujet. Les coordonnées GPS de ces deux sites ont été obtenues et des photos supplémentaires ont été

prises afin de mieux documenter la problématique. Un rapport a été produit avec ces informations. D'ailleurs, c'est à ces endroits que s'effectuera le suivi de l'accumulation des sédiments au lac. Suite à la visite de terrain avec les 2 bénévoles responsables de ce dossier, la technique de suivi a été établie. Un support de métal gradué sera installé aux deux coordonnées GPS, assez profondément pour que ceux-ci restent en place de façon permanente. La mesure s'effectuera à la fin de l'été et une caractérisation sera effectuée quant à la composition des sédiments (sable, gravier, etc.).

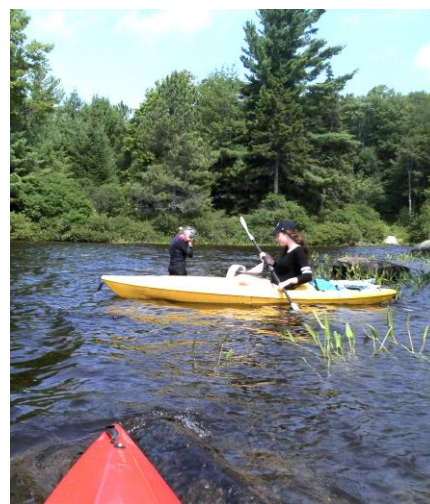
Puis, des panneaux du CRE Laurentides sur le myriophylle à épi devaient être installés au lac Paul. Les cinq petits panneaux ont été livrés à l'ARLP durant l'été, et les bénévoles les ont installés avec le code d'éthique de l'association, aux cinq accès partagés par les résidents du lac.



Appuyer les associations de lacs dans la mise en œuvre du suivi volontaire de l'état de santé des lacs à l'aide des outils développés par le CRE Laurentides et le MELCC.

En 2017, l'agent du CRE Laurentides avait établi une planification des inventaires qui pouvaient être réalisés jusqu'en 2027 au lac Paul, en tenant compte de l'historique des suivis effectués et des recommandations du RSVL. Le conseil d'administration de l'ARLP a utilisé cette planification et a ajouté quelques suivis supplémentaires. En 2018, lors d'une rencontre de travail, celle-ci a été passée en revue avec la présidente de l'association, trois membres du comité en environnement et l'agente de liaison.

Après avoir offert de l'aide à différentes associations de lacs pour l'accompagnement sur le terrain, seuls les bénévoles du lac Hughes ont ressenti le besoin d'être assistés par l'agente de liaison pour le suivi du périphyton. Lors de l'application du protocole, trois bénévoles étaient présents. De plus, une formation sur ce suivi a été offerte à tous. Une invitation a été envoyée par courriel aux contacts des différentes associations et distribuée lors d'une tournée porte-à-porte aux résidents des lacs George, Ivan et Tamaracouta. Celle-ci a également été publiée sur le site web et dans l'infolettre de la municipalité. Pour ce qui est de la caractérisation des plantes aquatiques, les bénévoles des lacs Daïnava, Paul et Tamaracouta ont manifesté l'intérêt de la réaliser et d'être accompagnés par l'agente de liaison. Un bénévole de



chaque lac était présent pour ces patrouilles. La caractérisation était aussi prévue au lac David, mais il a été finalement impossible de réaliser l'activité. Une formation a également été organisée pour la caractérisation des plantes aquatiques. L'invitation a été diffusée de la même manière que pour celle de la formation sur le suivi du périphyton.

Produire une version du rapport de caractérisation des plantes aquatiques de lacs de la MRC d'Argenteuil pour la municipalité de Mille-Isles et bonifier ce dernier avec les données qui ont été acquises en 2018.

Un rapport a été produit selon le modèle du rapport de caractérisation des plantes aquatiques de lacs de la MRC d'Argenteuil réalisée dans le cadre du projet de « Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes ». Les données sur les plantes aquatiques de 2016 et 2017 des lacs de Mille-Isles ont été recueillies, et les données prises en 2018 ont été ajoutées pour créer une synthèse de toutes les informations disponibles. Les espèces répertoriées dans chacun des lacs de Mille-Isles, leur fréquence d'occurrence et la diversité des lacs ont été comptabilisées.

Rassembler l'information disponible et compléter le carnet de santé du lac Carruthers. S'il y a lieu, compléter l'acquisition des données au lac Carruthers.

Malheureusement, aucune information n'était disponible concernant l'état de santé du lac Carruthers puisqu'aucun suivi ou échantillonnage n'y avait été effectué. Donc, le carnet de santé n'a pas été complété. Toutefois, en collaboration avec Richard Carignan, deux techniciennes sont venues effectuer le suivi à l'aide de la multisonde ainsi que les levés bathymétriques. Une carte bathymétrique a donc été produite, ainsi qu'une fiche d'interprétation des résultats de la multisonde.

Objectif 2. SENSIBILISATION/COMMUNICATION

Organiser une rencontre avec les représentants des associations de lacs de Mille-Isles et favoriser la mise sur pied d'une table de concertation avec la municipalité.

Une table de concertation a été mise sur pied par l'agente de liaison afin de favoriser la collaboration entre les associations de lacs et la municipalité. Lors de cette rencontre, 12 résidents étaient présents des lacs Paul, Hughes, Daïnova, Tamaracouta, George et Ivan. La directrice de l'urbanisme et de l'environnement était également présente. L'agente de liaison a présenté les différents protocoles du RSVL afin de réaliser le suivi de la santé des lacs. Puis, les résidents ont été invités à discuter des problématiques rencontrées aux différents lacs, de leurs attentes, de leurs priorités et des pistes de solutions envisagées. Le but de cette rencontre était d'encourager les citoyens à se regrouper afin de favoriser la collaboration, l'échange de connaissances et la mobilisation de nouvelles personnes. La

municipalité est déterminée à répéter l'expérience pour les années futures, et les participants semblaient satisfaits de la rencontre.

Organiser une séance d'information sur la création d'association de lac et réaliser une tournée de porte-à-porte des riverains du lac Tamaracouta afin de distribuer l'invitation à la séance.

Une tournée porte-à-porte a été effectuée aux lacs Tamaracouta, George et Ivan afin d'inviter les riverains à la séance sur la création d'une association. Lors de cette tournée au lac Tamaracouta, la lettre d'invitation a été remise à cinq citoyens et laissée à la porte de six résidences. Au lac George, quatre résidents étaient présents et six étaient absents. Au lac Ivan, seulement une résidente a été rencontrée et la lettre a été distribuée à quatre autres résidences. De plus, l'invitation a été publiée sur le site web et dans l'infolettre de la municipalité. Au final, six citoyens ont participé à la rencontre, trois du lac George, deux du lac Tamaracouta et une du lac David.

Évaluer la stratégie à adopter afin de sensibiliser les utilisateurs d'accès au lac Hughes.

La municipalité a fourni les adresses des propriétaires des accès ciblés du lac Hughes à l'agente de liaison. Presque la majorité d'entre eux réside à l'extérieur de Mille-Isles, dont certains à l'extérieur du Québec. Donc, une tournée porte-à-porte n'était pas nécessairement l'outil de sensibilisation le plus efficace. Après réflexion, la solution choisie a été la production d'une lettre de sensibilisation. Celle-ci a été distribuée directement aux résidents de Mille-Isles et Gore par l'agente de liaison, et envoyée par la poste aux autres propriétaires. La lettre abordait l'importance et le rôle d'une bande riveraine en santé ainsi que les bonnes pratiques à adopter afin de prévenir l'introduction des plantes aquatiques exotiques envahissantes.

Effectuer de la sensibilisation sur les PAEE auprès des citoyens dans le cadre de la fête de Mille-Isles.

Cet objectif a été ajouté au mandat de l'agente de liaison puisque la Fête de Mille-Isles représentait une excellente opportunité de sensibiliser les citoyens à l'importance de protéger les lacs. L'agente de liaison a tenu un kiosque sur les plantes aquatiques durant cette journée. Les panneaux sur le myriophylle à épi du CRE Laurentides ont été affichés. De plus, des plantes aquatiques indigènes ont été mises dans des bocaux afin d'en apprendre plus aux citoyens sur l'identification de celles-ci et pour rendre le tout plus interactif. Le guide sur le myriophylle à épi et des brosses ont également été distribués aux citoyens. Au total, une trentaine de personnes ont été rencontrées lors de cet événement.

6. Orientations et recommandations

Voici des recommandations qui complètent ou reprennent celles intégrées au plan directeur du lac Paul et qui concernent, notamment, l'ensemble du territoire de Mille-Isles:

- Mettre à jour le document de suivi des actions du plan directeur du lac Paul de façon régulière afin de s'assurer de leur mise en œuvre et de bien connaître leur état d'avancement;
- Bonifier l'information intégrée au carnet de santé du lac Paul annuellement;
- Compléter les carnets de santé d'autres lacs pour lesquels plusieurs données sont disponibles, tel que le lac Hughes;
- Répertorier les initiatives, favoriser le maintien et encourager l'implication des bénévoles pour le suivi de l'état de santé des lacs de la municipalité;
- Offrir un accompagnement sur le terrain aux associations afin d'appliquer les protocoles du Réseau de surveillance volontaire des lacs;
- Adopter un plan de conservation et de mise en valeur des milieux humides du territoire de Mille-Isles;
- Adopter un règlement municipal interdisant l'utilisation de fertilisants sur le territoire de Mille-Isles;
- Poursuivre le suivi des foyers d'érosion en bordure des plans d'eau et rapporter les cas problématiques à la municipalité;
- Se doter d'un plan de contrôle de l'érosion et de gestion des eaux de ruissellement à l'échelle de la municipalité;
- Favoriser le réseautage des associations de lacs de Mille-Isles en perpétuant la tenue d'une table de concertation;
- Favoriser la collaboration entre les associations de lacs et les autres résidents afin d'aider celles ayant moins de bénévoles;
- Offrir un soutien supplémentaire aux riverains des lacs Georges, Ivan et Tamaracouta, s'il y a lieu, lors du processus de création d'une association de lac;
- Sensibiliser les riverains aux bienfaits des plantes aquatiques indigènes.

7. Conclusion

Dans le cadre du *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides à Mille-Isles* en 2018, de nombreuses actions ont été posées afin d'assurer la protection de l'état de santé du lac Paul et son utilisation pérenne. Plusieurs actions doivent toutefois être réalisées en continu pour assurer une protection à long terme.

Ce travail n'aurait pu être réalisé sans la collaboration de nombreuses personnes. Nous tenons particulièrement à remercier les élus et employés de la municipalité, les associations des lacs Daïnova, David, George, Hughes, Ivan et Paul ainsi que tous les riverains et citoyens qui se sont impliqués au cours du processus.

La mobilisation et l'implication de tous constituent la pierre d'assise sans laquelle un tel projet ne saurait voir le jour et être achevé.

L'équipe du CRE Laurentides – Été 2018



8. Références

Gouvernement du Québec (2018). **Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)**. LégisQuébec. En ligne [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2022>] Consulté été 2018.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (2018). **Répertoire des municipalités – Mille-Isles**. Gouvernement du Québec. En ligne [<https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/fiche/municipalite/76030/>] Consulté septembre 2018

Municipalité de Mille-Isles (2018). **Règlement numéro 2018-03 concernant le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Mille-isles**. En ligne [<http://mille-isles.ca/documentation/reglements-municipaux/#1518725397682-eeb67a78-9f17>] Consulté été 2018.

Municipalité de Mille-Isles (2012a). **Plan d'urbanisme**. 99 p. En ligne [<http://173.209.38.86/~milleisles/wp-content/uploads/2016/09/R%C3%A8glement-sur-le-plan-durbanisme.pdf>] Consulté été 2018.

Municipalité de Mille-Isles (2012b). Règlement de zonage numéro RU.02.2011 – Chapitre 12-Dispositions relatives à la protection environnementale, aux paysages et à la sécurité civile, Version amendée, 191 p. En ligne [<http://mille-isles.ca/wp-content/uploads/2016/09/Re%CC%80glement-de-zonage.pdf>] Consulté été 2018.

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil (2015). **Document complémentaire du schéma d'aménagement**. Codification administrative - 29 septembre 2015. 160p. En ligne [https://www.argenteuil.qc.ca/database/Image_usager/2/Amenagement/SADR/2e%20partie%20doc%20compl%C3%A9mentaire%20cod%20administrative.pdf] Consulté été 2018.

Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) (2015). **Portrait de la zone de gestion intégrée de l'eau d'Abrinord**. Saint-Jérôme, 260 p. En ligne [<http://www.abrinord.qc.ca/pde/>] Consulté été 2018.

9. Annexes - Annexe 1 - Activités

Bilan des activités réalisées – Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides 2018

ÉLODIE BASQUE – MILLE-ISLES

Grand total : Plus de 120 personnes impliquées

Communication	Détails (nom de l'association, personnes présentes)	Date	Nbr. de personnes présentes ou impliquées
Participation à des AGA d'associations de lacs	AGA de l'association du lac Daïnova	8 juillet 2018	Environ 20
Participation à d'autres rencontres d'information avec des associations de lac	Rencontre de travail, Association des résidents du lac Paul	7 juillet 2018	4
Création d'une association de lac	Séance d'information (lacs Tamaracouta et George)	18 août 2018	6
TOTAL			30
Sensibilisation	Détails (nom de l'association, personnes présentes)	Date	Nbr. de personnes présentes ou impliquées
Réalisation de présentations et de conférences d'information	Table de concertation (lacs Paul, Hughes, Daïnova, George, Ivan, Tamaracouta)	7 juillet 2018	13
Tenues de kiosques	Kiosque sur les PAEE à la fête de Mille-Isles	11 août 2018	Environ 30
Réalisation de tournées de porte-à-porte et visite de riverains	Invitation à la séance création d'une association, Lac Tamaracouta	20 juillet 2018	11 (5 rencontres, 6 lettres remises à la porte)

	Invitation à la séance création d'une association, Lac George	26 juillet 2018	10 (4 rencontrés, 6 lettres remises à la porte)
	Invitation à la séance création d'une association, Lac Ivan	26 juillet 2018	5 (1 rencontré, 4 lettres remises à la porte)
Élaboration de documents d'informations ou articles de journaux	Lettre de sensibilisation sur la bande riveraine et PAEE (propriétaires accès problématiques au lac Hughes)	30 août 2018	10
TOTAL			79
Caractérisation	Détails (nom de l'association, personnes présentes)	Date	Nbr. de personnes présentes ou impliquées
Formation des associations aux protocoles de la Trousse des lacs et du RSVL	Formation sur le suivi du périphyton (bénévoles des lacs Paul et David)	3 août 2018	3
	Formation PAEE (bénévoles des lacs Paul et Tamaracouta)	4 août 2018	2
Accompagnement des associations de lacs dans la réalisation du RSVL	PAEE lac Daïnava	23 juillet 2018	1
	Suivi du périphyton lac Hughes	6 août 2018	3
	PAEE lac Paul	16 août 2018	1
	PAEE lac Tamaracouta	20 août 2018	1
TOTAL			11

Annexe 2 – Dépliants et outils

Liste des dépliants et outils distribués – Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides 2018

ÉLODIE BASQUE – MILLE-ISLES

Quantité distribuée : 529

Dépliant	Quantité distribuée
Dépliant «Bande riveraine au travail» (CRE Laurentides)	37
Dépliant «Shoreline at work» (CRE Laurentides)	12
Guide sur le myriophylle à épi (CRE Laurentides) Français	400
Guide sur le myriophylle à épi (CRE Laurentides) Anglais	75
Brosses	5

Annexe 3 – Livrables

Résumé des différents objectifs, livrables et résultats atteints – Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides 2018

ÉLODIE BASQUE – MILLE-ISLES

Objectifs	Livrables	Résultats
1-CONNAISSANCE-CARACTÉRISATION	Fiches des résultats de la multisonde	Complétées (lacs Paul et Carruthers)
	Carte bathymétrique	Complétée (lac Carruthers)
	Document de planification des inventaires	Complété (lac Paul)
	Outil de compilation des données (suivi du périphyton)	Complété (lac Hughes)
	Rapport de caractérisation des plantes aquatiques	Complété (lacs Paul, Hughes, Daïnova, Tamaracouta)
	Carnet de santé	Complété (lac Paul)
	Document de suivi du plan directeur du lac Paul (mis à jour)	Complété
2-SENSIBILISATION/ COMMUNICATION	Comptes rendu des rencontres	Complétés
	Outils de communication utilisés (lettre d'invitation, présentation, etc.)	Complétés
	Tableau de compilation du nombre de dépliants distribués	Complété
	Tableau de compilation du nombre de personnes rencontrées	Complété

